

Appel à projets CONGRES scientifiques de l'IM2B

Contexte

L'**Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie (IM2B)** est l'un des 21 instituts créés par Aix-Marseille Université depuis 2019, pour poursuivre la structuration du site en matière de recherche – formation – innovation, en améliorant le rayonnement et l'attractivité de ses communautés scientifiques, reconnues au niveau international. L'IM2B a pour ambition de développer un réseau de laboratoires de renommée internationale, s'appuyant sur près de 400 personnels statutaires, pour renforcer la recherche et l'enseignement interdisciplinaires dans le domaine de la microbiologie et de ses applications en bioénergies, environnement et santé. Il vise à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par de nouvelles collaborations aux niveaux local, national et international et à affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

Afin de renforcer la visibilité de ses membres et les échanges scientifiques dans les domaines de la microbiologie, des bioénergies et des biotechnologies, l'Institut IM2B lance son appel à projets « Congrès scientifiques » 2026.

Objectif de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets, porté par le comité Recherche de l'IM2B, est double. Il s'agit de promouvoir la **visibilité** scientifique de l'Institut aux échelles nationale et internationale, notamment dans sa dimension **interdisciplinaire**, et d'encourager par des rencontres, les échanges scientifiques et les collaborations de recherche aux niveaux national et international.

Actions ciblées

Cet appel à projets vise à cofinancer des **congrès scientifiques organisés sur le territoire**, par **au moins deux UMR de l'IM2B**. Ils portent sur un thème transversal et s'inscrivent dans au moins l'un des 4 axes stratégiques de l'Institut :

1. Biodiversités, mécanismes et machines moléculaires
2. Diversité des métabolismes et approches cellulaires
3. Dialogue inter-organismes
4. Biotechnologies : bioénergie, environnement, santé

En outre, ces congrès doivent répondre à l'une des modalités suivantes :

- Soit, ils se déroulent **sur un des sites de l'IM2B** (Campus de Joseph Aiguier, Luminy, St-Jérôme, Timone ou Cadarache) et sont gratuits, ouverts sur inscription aux doctorants, post-doctorants, chercheurs et enseignant-chercheurs, personnels des plateformes technologiques, et représentants du monde socio-économique.
- Soit ils se déroulent en **Région PACA** et l'inscription peut être payante.

Conditions d'éligibilité

Cette action porte sur l'organisation de congrès scientifiques nouveaux **se déroulant en 2026**, et se tenant **sur le territoire** (soit sur l'un des sites de l'IM2B, soit en Région PACA, selon le dispositif choisi). Les manifestations relevant de la formation (journées pédagogiques, journées des doctorants, etc) ne sont pas éligibles.

Les congrès doivent être co-organisés par au moins deux Chercheurs.euses /Enseignants.es-Chercheurs.euses ou Ingénieurs·es, issus d'au moins deux UMR de l'IM2B.

Parmi les conférenciers, la moitié au moins doit être externe à l'IM2B.

Les inscriptions doivent être ouvertes à des participants externes au site d'Aix-Marseille.

Un membre de l'IM2B ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de cet appel à projets.

Financement et gestion

Les financements seront alloués au fil de l'eau, pour des dépenses à réaliser en 2026.

Les dépenses éligibles sont **des dépenses de fonctionnement** inscrites dans le règlement financier d'A*Midex. Elles ciblent en particulier la prise en charge des frais de mission des conférenciers et des frais de restauration. Les dépenses liées à la communication (impression de documents, réalisation de vidéo, publication du meeting report, etc) sont également éligibles.

Le financement octroyé est géré à partir de la ligne budgétaire ouverte pour l'Institut au sein du budget de l'Université (Fondation A*Midex). Les actes de gestion (ex : réservation des titres de transport des conférenciers, prestation de restauration, etc.) sont initiés par les laboratoires organisateurs du congrès, en lien avec la gestionnaire référente de l'IM2B et les services support d'AMU (Direction des affaires financières, Direction de la commande publique notamment).

IMPORTANT : IL EST IMPOSSIBLE DE PAYER LES DEPENSES PAR FACTURATION INTER-SOCIETE. La dépense devra être engagée sur la ligne budgétaire de l'Institut.

Charte

Les co-organisateur / co-organisatrices du congrès s'engagent à afficher le logo de l'IM2B ainsi que le bandeau combiné Amidex - France 2030 (<https://institut-im2b.univ-amu.fr/fr/ressources>), sur le site internet du congrès et sur tous les supports de communication (programme, abstracts book, etc).

Un rapport sera demandé à l'issue du congrès afin notamment, d'identifier l'audience du congrès et les retombées éventuelles de cette action soutenue par l'IM2B.

L'IM2B encourage fortement les co-organisateur / co-organisatrices à publier un « meeting report » dans un journal de référence. Si tel est le cas, ils /elles devront mentionner dans les remerciements, l'origine du financement alloué.

Calendrier

- Soumission des dossiers complets **au fil de l'eau**
- Réponse du Comité Recherche dans un délai de 3 semaines calendaires (hors vacances scolaires) après réception du dossier
- Tenue du congrès au plus tard en **décembre 2026**

Modalité de soumission

Les dossiers complets doivent être adressés par courriel à l'adresse : im2b-aap-recherche@imm.cnrs.fr, en précisant comme objet : « IM2B- candidature Congrès scientifique ».

Chaque dossier fera l'objet d'un fichier unique comportant :

- le descriptif du congrès suivant le modèle fourni par l'IM2B et ses instructions de mise en page,
- en annexes, le CV d'une page de chacun des co-organisateurs et une courte lettre d'acceptation de chaque conférencier invité

Pour être recevables, les dossiers doivent être complets, au format indiqué.

Modalité et critères de sélection

Le comité Recherche de l'IM2B sera chargé d'évaluer les projets au fil de l'eau et de sélectionner les congrès lauréats de l'année 2026, dans la limite du budget alloué à cette action.

Critères de sélection :

- 1) Qualité du projet au regard des objectifs de l'appel: nouveauté et transversalité du thème du congrès, présence de conférenciers nationaux et internationaux, répartition Hommes / Femmes équilibrée pour les conférenciers invités et diversité géographique de leur établissement d'origine, audience ciblée
- 2) Mise en œuvre du projet : valeur ajoutée de la collaboration inter-UMR, faisabilité du projet, obtention de co-financements
- 3) Impact potentiel du projet: effet structurant pour l'IM2B, gain potentiel de visibilité, retombées potentielles sur les collaborations de recherche, « meeting report » éventuel

Contacts

Pour toute information ou question sur cet appel à projets, merci de contacter Agnès Kammoun (agnes.kammoun@univ-amu.fr)

Annexe

Règlement financier A*Midex ([accès restreint](#))